

Rapporteur : M. Jean-Luc QUIVOGNE

Séance du 28 septembre 2020

DELIBERATION N° 2020-03

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE DE LA HAUTE-SAONE**

- Création d'une cci territoriale unique Saône Doubs -

L'an deux mille vingt, le lundi 28 septembre à 17 heures, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Haute-Saône s'est réunie en Assemblée Générale, sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc QUIVOGNE, en présence Monsieur Imed BENTALEB, secrétaire général représentant Madame Fabienne BALUSSOU, Préfète de la Haute-Saône.

Membres titulaires : 22
Quorum : 12
Membres présents : 14
Membres excusés : 08

Plus de la moitié des membres en exercice sont donc présents. Il s'agit de

MEMBRES TITULAIRES

Présents :

- QUIVOGNE Jean-Luc, Président
- FERRARI Pascal, 1^{er} Vice-président
- CHAMBRE Fabrice, 2^{ème} Vice-président
- GUTEHRLE Thierry, Trésorier adjoint
- HERRBACH Catherine, Membre
- DELBOS Martine
- FRIQUET Franck
- GIRARDOT Vincent
- GRAVELLE Bruno
- GROSPERRIN François
- MERTENS Frédéric
- MILLERET Denis
- NOGARA Nelly
- SAUGIER David

Excusés :

- RIGOULOT Marie-Claude, Trésorière
- BERTRAND Elise

- CORDONNIER Alexandre
- EUVRARD Jean-Marie
- FERRAND Hervé
- MERCIER Anne-Laure
- PRUNIER Daniel
- SAIRE Jean-François

Contexte :

Considérant :

- L'évolution du réseau des CCI tant dans ses missions que dans son modèle économique ainsi que l'évolution des attentes des entreprises.
- Le partenariat ancien entre les CCI de Haute-Saône et du Doubs de même que les nombreux services d'ores et déjà mutualisés entre ces deux CCI.
- L'ambition partagée en matière de développement économique sur les deux territoires de la Haute-Saône et du Doubs.
- La tenue d'une réunion commune des Bureaux des CCI de Haute-Saône et du Doubs en date du 10 février 2020 à Pesmes et qui s'est prononcée à l'unanimité des participants en faveur de la réunion des 2 établissements CCI70/CCI25 pour ne former -en début de mandature prochaine- qu'une seule et nouvelle CCIT ayant pour périmètre d'action les deux départements du Doubs et de la Haute-Saône,

Considérant également :

- La nécessité, pour la réalisation d'un tel projet de création d'une nouvelle CCIT unique, d'effectuer une demande de modification du schéma directeur devant être transmise à la CCIR de Bourgogne Franche-Comté au plus tard le 1^{er} octobre 2020.
- L'élaboration par les deux CCI d'un document intitulé « Convention de réunion pour la création d'une CCI Territoriale unique - La CCI Saône Doubs » (annexé à la délibération).
- La présentation pour avis et la validation de ce document au Bureau de la CCI70 le 14 septembre 2020.

Le Bureau de la CCI70 soumet ce projet à l'AG de la CCI70.

Délibération :

Vu l'article L711-8 du code de commerce

Vu les articles R.711-35 à R.711-38 du code de commerce,

Connaissance prise du projet « Convention de réunion pour la création d'une CCI Territoriale unique - La CCI Saône Doubs » et de la proposition de modification du schéma directeur en découlant,

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Haute-Saône, réunie en Assemblée Générale,

- Valide le projet de création d'une CCIT unique « Saône Doubs » sur les territoires du Doubs et de la Haute-Saône qui démarrera ses activités consulaires à compter du 01/01/2022 et qui entrainera juridiquement la dissolution des deux Chambres de Commerce et d'Industrie de Haute-Saône et du Doubs.
- Missionne le Président de la CCI70 pour défendre ce projet dans le cadre du schéma directeur régional en cours de révision (vote du nouveau schéma directeur le 29 octobre par l'AG de la CCIR BFC).
- Demande, en cas de validation par le vote en AG CCIR, au Ministère de Tutelle et aux Présidents des CCI du Doubs et de Haute-Saône de conduire les formalités administratives nécessaires aux dissolutions des deux CCI actuelles et à la création du nouvel établissement public « CCIT Saône Doubs ».

- Valide que le siège social de la future CCIT sera à Besançon et qu'aucune délégation ne sera mise en place.
- Donne mandat au Président et à la Directrice générale de la CCI de Haute-Saône pour étudier toutes les questions relatives à l'organisation future avec le Président et le Directeur général de la CCI du Doubs.
- Prend acte du maintien des sites de Vesoul et Lure (dans les locaux CCI) et de Gray (dans les locaux d'une structure partenaire) pour assurer la proximité avec les ressortissants et acteurs haut-saônois.

Résultat du Vote :

- Nombre de votants :	14
- Voix pour :	14
- Voix contre :	00
- Abstentions :	00

Cette délibération « Création d'une cci territoriale unique Saône Doubs » est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme.

Fait à VESOUL, le 28 septembre 2020

**Jean-Luc QUIVOGNE,
Président CCI de Haute-Saône**



